

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 décembre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 membre a rejoint l'instance et 2 l'ont quittée.

Décision n°CA20241205

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable du Recteur de région en date du 11 décembre 2024.

Budget initial 2025

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP – UGA :

- 1 288 ETPT sous plafond et 382 ETPT hors plafond (total 1 595 ETPT)
- 187 997 734 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 125 456 733 € en personnel
 - 43 447 987 € en fonctionnement
 - 19 093 014 € en investissement
- 187 489 666 € de crédits de paiement dont :
 - 125 456 733 € en personnel
 - 43 656 975 € en fonctionnement
 - 18 375 958 € en investissement
- 166 161 703 € de prévisions de recettes
- - 21 327 963 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 17 264 719 € de trésorerie (soit une variation de – 6 061 884 € par rapport au Budget après BR 2024)
- - 5 550 594 € de résultat patrimonial
- - 774 487 € de capacité d'autofinancement
- 2 907 022 € de fonds de roulement (soit une variation de – 9 469 894 € par rapport au Budget après BR 2024)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 23
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre d'abstentions : 4
Total des suffrages exprimés : 29

Nombre de voix défavorables : 10
Nombre de voix favorables : 19

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.